



COMMISSION OCÉANOGRAPHIQUE INTERGOUVERNEMENTALE
(de l'UNESCO)

Cinquante-troisième session du Conseil exécutif
Paris, 3-9 février 2021 [Session en ligne]

PROJET DE RAPPORT

Les décisions contenues dans le présent rapport ont été adoptées en séance plénière. Elles sont reproduites ci-après pour référence.

TABLE DES MATIÈRES

	page
1. OUVERTURE DE LA SESSION	1
2. ORGANISATION DE LA SESSION	1
2.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.....	1
2.2 DÉSIGNATION DU RAPPORTEUR	2
2.3 ÉTABLISSEMENT DES COMITÉS ET GROUPES DE TRAVAIL POUR LA DURÉE DE LA SESSION	2
2.4 PRÉSENTATION DE LA DOCUMENTATION ET DU CALENDRIER	2
3. RAPPORT DU SECRÉTAIRE EXÉCUTIF SUR LE TRAVAIL ACCOMPLI DEPUIS LA 30^e SESSION DE L'ASSEMBLÉE ET SUR L'EXÉCUTION DU BUDGET	3
4. ÉVOLUTIONS PROGRAMMATIQUES	8
4.1 RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA FEUILLE DE ROUTE POUR LA DÉCENNIE ET PROJET DE PLAN DE MISE EN ŒUVRE DE LA DÉCENNIE DES NATIONS UNIES POUR LES SCIENCES OCÉANIQUES AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE	8
5. GOUVERNANCE, PROGRAMMATION ET BUDGÉTISATION	11
5.1 PROJET DE STRATÉGIE À MOYEN TERME POUR 2022–2029 (41 C/4) ET PROJET DE PROGRAMME ET DE BUDGET POUR 2022–2025 (41 C/5)....	11
5.2 RAPPORT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ FINANCIER	14
6. PROCHAINES SESSIONS DES ORGANES DIRECTEURS DE LA COI	15
7. ADOPTION DES RÉOLUTIONS ET DES MODALITÉS DE LA FINALISATION DU RAPPORT	16
8. CLÔTURE DE LA SESSION	17

1. OUVERTURE DE LA SESSION

1. Le Président, M. Ariel Hernan Troisi, a ouvert la 53^e session du Conseil exécutif de la COI à 13 h 00 (heure de Paris), le mercredi 3 février 2021. Il a remercié les États membres de la Commission d'avoir accepté de se réunir en ligne en raison de la persistance de la pandémie de COVID-19. Il a souhaité la bienvenue aux administrateurs nouvellement élus du Groupe intergouvernemental de coordination du Système d'alerte rapide aux tsunamis et de mitigation dans l'Atlantique du Nord-Est, la Méditerranée et les mers adjacentes (GIC/NEAMTWS). Il a félicité la Commission pour son 60^e anniversaire et a livré ses réflexions personnelles quant aux 19 mois passés à la présidence de la COI ainsi que sur les nouveaux défis imposés par la pandémie de COVID-19 dans toutes les dimensions de la vie économique et sociale, ce qui avait eu des conséquences sur les activités et les politiques océanographiques qu'il était difficile d'évaluer pleinement à ce stade. Il a présenté plusieurs exemples de manifestations auxquelles il avait eu l'occasion de participer au cours de cette période, en personne ou à distance (texte intégral de l'allocution reproduit à l'annexe ____).
2. Le Président a rappelé au Conseil que le choix de restreindre l'ordre du jour de la présente session aux questions appelant une décision avant la session de l'Assemblée prévue en juin 2021 était dû aux nombreuses difficultés posées par la tenue en ligne des réunions d'un organe intergouvernemental. À cet égard, il a souligné qu'il fallait trouver des solutions pour garantir que les États membres soient en mesure de fournir des orientations efficaces au Secrétariat en temps voulu, et a suggéré que le Conseil exécutif souhaiterait peut-être charger le Groupe consultatif financier intersessions d'engager le processus de réexamen et d'actualisation du Règlement intérieur de la Commission ainsi que de soumettre un ensemble de propositions préliminaires à l'Assemblée de la COI à sa 31^e session, en juin 2021.
3. Le Président a exprimé sa solidarité avec les familles affectées par la pandémie lors de l'hommage rendu par le Conseil aux éminentes personnalités ayant participé aux activités de la Commission et disparues au cours de l'année et demie écoulée.
4. Les participants ont observé une minute de silence à la mémoire de : Art Alexiou (États-Unis, 1930-2020), Biliiana Cicin-Sain (États-Unis, 1945-2020), Paula Dunbar (États-Unis, 1954-2020), Ivan Frolov (Fédération de Russie, 1949-2020), Edgardo D. Gomez (Philippines, 1938-2019), Sidney Holt (Royaume-Uni, 1926-2019), George Maul (États-Unis, 1938-2020), Trevor Platt (Royaume-Uni, 1942-2020) et Yves Tréglos (France, -2020).

2. ORGANISATION DE LA SESSION

2.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

5. Le Président a rappelé que l'ordre du jour de la présente session du Conseil, qui se tenait dans des circonstances exceptionnelles, était volontairement limité aux questions appelant une décision des organes directeurs avant la session de l'Assemblée de juin 2021. Sur le plan du programme, il était essentiellement consacré au suivi de la décision adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies à sa 75^e session concernant la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable (2021-2030), à la contribution de la COI à la Décennie et à l'élaboration du Projet de stratégie à moyen terme de la COI pour 2022-2029 ([IOC/EC-53/5.1.Doc\(1\)](#)) et du Projet de programme et de budget pour 2022-2025 ([IOC/EC-53/5.1.Doc\(2\)](#)). Par conséquent, plusieurs points devant faire l'objet d'un rapport et dont l'inscription avait été demandée par l'Assemblée à sa 30^e session (2019) étaient traités dans le rapport du Secrétaire exécutif sur le travail accompli pendant la période intersessions ([IOC/EC-53/3.1.Doc\(1\) Parties 1 et 2](#)). La documentation initialement préparée pour la session prévue en juin 2020 avait été mise à disposition pour l'information du Conseil exécutif à l'adresse <http://ioc-unesco.org/ec53>, et des documents PowerPoint avaient été publiés dans les quatre langues de travail de la Commission sur la page Web de la session virtuelle (<https://oceanexpert.org/event/2805>) avant la tenue de cette dernière. Afin de préserver du temps de plénière pour

l'expression des points de vue des États membres, les questions administratives avaient été traitées en amont dans toute la mesure possible, et le délai souhaité pour la soumission des projets de résolution par les États membres fixé à deux semaines avant la session.

6. Les débats en séance plénière étaient prévus de 13 heures à 16 heures (heure de Paris) sur une période de cinq jours, de façon à permettre la participation des représentants des États membres quel que soit leur fuseau horaire. Des services d'interprétation simultanée ont été assurés par l'UNESCO en anglais, espagnol, français et russe pendant toute la durée de la session en ligne. Les réunions du Comité financier ont eu lieu avec une interprétation en anglais et en français, comme à l'accoutumée.
7. Un calendrier des travaux provisoire révisé a été examiné afin d'accorder davantage de temps au Comité des résolutions.
8. Les participants n'ont formulé aucune observation.

2.2 DÉSIGNATION DU RAPPORTEUR

9. Les représentants de quatre États membres ont pris la parole.
10. Sur proposition du Brésil, appuyé par l'Argentine, Mme Chafica Haddad, représentante de la Grenade, a été désignée Rapporteuse de la 53^e session du Conseil exécutif de la COI. Mme Haddad a remercié les délégués de leur confiance, et cette décision a été accueillie favorablement par les participants.

2.3 ÉTABLISSEMENT DES COMITÉS ET GROUPE DE TRAVAIL POUR LA DURÉE DE LA SESSION

11. Le Président a invité le Conseil exécutif à constituer deux comités pour la durée de la session : le Comité sur les résolutions et le Comité financier, et a invité à faire des propositions concernant les groupes de travail de session.
12. Les représentants de quatre États membres ont pris la parole afin de clarifier la décision relative à la date de soumission des résolutions à examiner lors de la présente session du Conseil (reportée au 29 janvier 2021), et de mieux comprendre le processus à suivre par les États membres pour s'inscrire et participer aux comités. Le Président de la COI, M. Ariel Troisi, a apporté des éclaircissements sur ces points, en invitant les délégués à s'inscrire aux comités constitués pour la durée de la session à l'aide du lien fourni dans la lettre d'invitation ; comme il est d'usage, la liste des États membres ayant participé aux comités serait ajoutée au rapport. Aucun groupe de travail supplémentaire n'a été proposé.

2.4 PRÉSENTATION DE LA DOCUMENTATION ET DU CALENDRIER

13. Le Secrétaire exécutif a brièvement présenté ce point. Il a rappelé au Conseil que la nouvelle façon de référencer la documentation des organes directeurs de la COI, adoptée par l'Assemblée dans sa [résolution XXX-3](#), s'appliquait aux documents de la session. Le Secrétaire exécutif a également rappelé que les projets de décision devaient être adoptés à la fin de la discussion de chaque point de l'ordre du jour. Le Document provisoire relatif aux décisions à adopter avait été délibérément rédigé sous forme de pré-rapport et contenait deux projets de résolution relatifs à la Décennie des Nations Unies et aux questions de gouvernance, programmation et budgétisation intéressant la Commission, examinés pour adoption au titre du point 7 de l'ordre du jour. Conformément aux décisions [EC-LII/3.3](#) et [IOC-XXX/13](#) relatives aux questions d'organisation, la partie narrative du rapport avait été rédigée en anglais par le Secrétariat pendant la session. La traduction du rapport et son adoption dans les quatre langues se feraient par correspondance après la session. Les États membres qui souhaitaient que soient enregistrées certaines interventions en plénière ont été invités à en fournir une version écrite par courrier électronique à l'adresse iocgovbody@unesco.org, en utilisant un modèle spécial ([IOC/EC-53/Guide/Supplement 1](#)).

14. Les participants n'ont formulé aucune observation.
15. Le Conseil exécutif a adopté la décision IOC/EC-53/2 ci-après.

Organisation de la session

Le Conseil exécutif,

I. Ordre du jour

Adopte l'ordre du jour et le calendrier des travaux tels qu'ils figurent dans les documents [IOC/EC-53/2.1.Doc Rev.4](#) et [Addendum](#) ;

II. Rapporteur

Sur proposition du Brésil, appuyé par l'Argentine,

Désigne Mme Chafica Haddad (Grenade, Groupe électoral III) Rapporteuse pour sa présente session pour aider le Président et le Secrétaire exécutif à élaborer le projet de rapport provisoire de la session.

III. Comités établis pour la durée de la session

Constitue les comités de session à composition non limitée suivants en leur soumettant les points de l'ordre du jour et leur attribuant les responsabilités ci-après :

Comité financier : chargé de finaliser une résolution au titre des points 3, 5.1 et 5.2 ; sous la présidence de M. Karim Hilmi (Maroc, Vice-Président), et avec la participation des États membres suivants : Allemagne, Argentine, Australie, Brésil, Canada, Chine, Colombie, Corée (République de), Côte d'Ivoire, Égypte, Fédération de Russie, France, Grenade, Inde, Iran (République islamique d'), Italie, Japon, Kenya, Madagascar, Maroc, Mexique, Philippines, Portugal, Royaume-Uni, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sénégal, Suède, Turquie et Uruguay. Mme Ksenia Yvinec a assuré le secrétariat du Comité financier.

Comité des résolutions : chargé d'étudier tous les projets de résolution dûment soumis à l'examen de la présente session avant le 29 janvier 2021, ainsi que le projet de résolution portant sur les questions financières rédigé au cours de la session, sous la présidence de Mme Monika Breuch-Moritz (Allemagne, Vice-Présidente), et avec la participation des États membres suivants : Allemagne, Argentine, Brésil, Canada, Chine (République populaire de), Colombie, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Gabon, Grenade, Inde, Iran (République islamique d'), Italie, Japon, Kenya, Madagascar, Mexique, Norvège, Philippines, Portugal, Qatar, Royaume-Uni, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sénégal, Seychelles, Suède et Turquie. M. Julian Barbière a assuré le secrétariat du Comité des résolutions.

3. RAPPORT DU SECRÉTAIRE EXÉCUTIF SUR LE TRAVAIL ACCOMPLI DEPUIS LA 30^e SESSION DE L'ASSEMBLÉE ET SUR L'EXÉCUTION DU BUDGET

16. Le Secrétaire exécutif a présenté ce point en s'appuyant sur un [document PowerPoint](#).
17. Il a rappelé qu'au cours de l'année précédente, l'élaboration du Plan de mise en œuvre de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable (2021-2030) avait constitué un élément essentiel des travaux de la Commission. La COI n'avait ménagé aucun effort pour faire participer l'ensemble des États membres, des partenaires du système des Nations Unies et des principales parties prenantes de la société civile aux consultations régionales et mondiales afin qu'ils saisissent cette occasion unique de mettre les progrès de l'océanographie au service d'une meilleure compréhension du système océanique et de la mise en place de solutions scientifiques pour la réalisation du Programme 2030. Le maintien des

consultations d'ONU-Océans avait contribué à faciliter l'approche collaborative au sein du système des Nations Unies et donc à assurer une division judicieuse du travail entre les partenaires onusiens de la COI.

18. Le Secrétaire exécutif a également mis l'accent sur les efforts déployés par la COI dans toutes les régions afin de tirer parti des immenses opportunités que représentait la Décennie pour tous les États membres, et en particulier pour l'Afrique, les pays les moins avancés (PMA) et les petits États insulaires en développement (PEID), en ne laissant personne de côté. Les organes subsidiaires régionaux de la COI continuaient de jouer un rôle essentiel à cet égard. Une attention particulière avait été accordée aux PEID, ainsi qu'à la participation des jeunes et à la valeur du savoir autochtone. La deuxième Expédition internationale de l'océan Indien (EIOI-2) avait participé à plusieurs réunions de planification de la Décennie des Nations Unies pour l'océan Indien, afin de s'assurer que l'EIOI-2 soit bien placée pour apporter une contribution concrète à la mise en œuvre de la Décennie.
19. Par ailleurs, le Plan de mise en œuvre de la Décennie renforçait les synergies entre les ODD 5 et 14, en mettant l'accent sur le rôle des femmes dans l'océanologie, l'amélioration des connaissances mondiales sur les océans et l'appui à la prise de décisions éclairées et inclusives. Le Rapport mondial sur les sciences océaniques, et son [édition 2020](#), qui fournissait des données ventilées par sexe, resterait un mécanisme de suivi des progrès.
20. S'agissant des principaux progrès accomplis à l'échelle régionale, le Secrétaire exécutif a évoqué les activités de planification de la Décennie de grande ampleur menées au sein de la WESTPAC, d'IOCARIBE et d'IOCAFRICA.
21. Il a informé le Conseil de la poursuite des consultations avec le Président de la COI, le Président et les membres du Bureau de l'IOCINDIO et le Vice-Président de la COI pour le groupe électoral IV au sujet de la transformation de l'IOCINDIO en sous-commission de la COI. Il a remercié les membres du Bureau pour leur engagement, et indiqué que tous étaient convenus de poursuivre avec les États membres de la COI les consultations sur cette question. La première série de consultations était prévue pour le début de l'année 2021 et visait à affiner la proposition et susciter engagement et adhésion. Pour être réellement efficace et efficiente, la nouvelle sous-commission devait permettre aux États membres de participer plus largement aux activités régionales en fonction de leurs priorités et besoins. Ses travaux auraient également une utilité et une incidence pour certains pays d'IOCAFRICA et de la WESTPAC. À cet égard, le Secrétaire exécutif a rappelé au Conseil exécutif que la huitième session de l'IOCINDIO, prévue au premier trimestre 2021, serait l'occasion de mobiliser les États membres de tout le pourtour de l'océan Indien et d'ailleurs. Une proposition entièrement aboutie pourrait ensuite être présentée pour décision à l'Assemblée de la COI à sa 31^e session, en juin 2021.
22. Le Secrétaire exécutif a éclairé le Conseil sur la participation active de la COI au processus de négociation d'un instrument international juridiquement contraignant sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale. En octobre 2020, en vue d'informer les participants intéressés par le processus de négociation, le Secrétariat avait publié un document officieux sur les contributions actuelles et potentielles de la COI au processus relatif à la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale ([IOC/INF-1387](#)).
23. Par ailleurs, le Secrétaire exécutif a appelé l'attention sur les importants progrès accomplis dans l'élaboration de la méthodologie destinée à aider les États membres dans la réalisation des deux indicateurs de cible ODD 14.3.1 et 14.a pour lesquels la COI avait été désignée comme organisme responsable, et dans l'établissement des rapports à ce sujet.
24. Après avoir mis l'accent sur les principales réalisations, réussites et problématiques de la COI au cours de la période considérée, M. Ryabinin a fait une mise au point sur les principales

caractéristiques de chacune des six fonctions de la COI, y compris les travaux de ses organes subsidiaires techniques et régionaux ainsi que des centres de catégorie 2 de l'UNESCO pertinents.

25. Le Secrétaire exécutif a présenté aux États membres une liste non exhaustive d'événements marquants liés au programme, notamment la Stratégie du GOOS à l'horizon 2030 ([IOC/BRO/2019/5 rev.2](#)), la Conférence OceanObs'19, les progrès accomplis dans la planification de la gestion des données et de l'information grâce à l'ODISCat et à la plate-forme d'information sur l'océan, l'expansion continue du Système d'information sur la biodiversité des océans (OBIS), les progrès réalisés dans la coordination de la recherche sur le carbone océanique, le Rapport mondial sur les sciences océaniques 2020, lancé le 14 décembre 2020 à l'occasion de la célébration du 60^e anniversaire de la COI, l'avancée des travaux sur l'acidification de l'océan, la désoxygénation, les efflorescences algales nuisibles et les séries chronologiques à long terme, l'élargissement des activités de préparation aux tsunamis et les nouveaux prestataires de services, la contribution au Rapport spécial du GIEC sur le changement climatique, les océans et la cryosphère, les orientations sur la recherche relative aux océans et au climat fournies au Programme mondial de recherche sur le climat (PMRC), coparrainé par plusieurs organisations, les progrès majeurs accomplis dans la mobilisation des communautés et leurs pratiques de planification de l'espace marin, ainsi que les préparatifs de la nouvelle phase du projet Académie mondiale OceanTeacher.
26. En informant les États membres des progrès réalisés concernant la GEBCO, le Secrétaire exécutif a expliqué que, alors que le Groupe de travail permanent de la COI sur les besoins des utilisateurs et les contributions aux produits de la GEBCO avait été constitué à l'issue d'un appel à participer diffusé dans la Lettre circulaire 2791 de la COI (21 janvier 2020), l'évaluation qui devait être conduite par le Groupe de travail et le rapport correspondant avaient été repoussés car le personnel de la COI qui en était chargé avait été touché par la COVID-19. En consultation avec le Président de la COI, le Rapport serait soumis à l'Assemblée de la COI à sa 31^e session, en juin 2021.
27. Le Secrétaire exécutif a par ailleurs évoqué les principaux progrès accomplis dans le domaine de la gestion intégrée des océans. Une conception de la gestion des océans fondée sur la science, faisant intervenir un large éventail de parties prenantes et tenant compte des considérations comptables et économiques nationales, des relations entre êtres humains et océans et de l'équité étendrait les possibilités d'assurer la durabilité des océans. À cet égard, les travaux du Groupe de haut niveau pour une économie océanique durable avaient fait grandement avancer la réflexion et le prototypage de cette nouvelle dimension de l'action pour la durabilité. La consultation et les séances de réflexion conjointes menées par le groupe consultatif du Groupe de haut niveau avec la COI et l'équipe de la Décennie façonneraient la recherche sur la gestion durable des océans qui serait menée dans le cadre de la Décennie. En outre, compte tenu du vif intérêt suscité par les sciences océaniques lors de la 25^e Conférence des parties de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), tenue à Madrid en 2019, un dialogue sur le climat et les océans avait été mis en place. Les possibilités offertes par la Décennie pour intensifier la recherche océanographique, consolider les concepts de la gestion des océans, stimuler l'intérêt porté à l'économie océanique durable et mieux comprendre le rôle des océans dans l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets assignaient à la COI des priorités nouvelles et autrement plus importantes pour l'avenir.
28. M. Ryabinin a également brièvement présenté l'idée et le concept d'un éventuel futur rapport sur l'état de l'océan ([IOC/INF-1393](#)). Ce rapport, coordonné par la COI, offrirait chaque année au monde une synthèse des principaux changements de l'état des océans en fonction de ses variables physiques, biogéochimiques, biologiques et écologiques, complétée par un résumé stratégique des évolutions en matière de gestion intégrée des océans, comme le pourcentage de la zone couverte par les outils de gestion par zone, les observations, etc. Il aiderait à faire mieux comprendre au grand public les questions liées aux océans et servirait de mécanisme de suivi de la contribution de la Décennie à la gestion durable des océans.
29. Le Secrétaire exécutif a expliqué qu'à cause de l'annulation ou du report de nombreuses manifestations en raison de la pandémie de COVID-19, dont la Conférence des Nations Unies sur

les océans 2020, le Secrétariat avait dû rechercher d'autres moyens de présenter le Projet de plan de mise en œuvre pour la Décennie et la deuxième édition du Rapport mondial sur les sciences océaniques (2020). Il a informé les États membres que la mise en œuvre du programme de la Commission en 2020 avait été marquée par des difficultés et des retards, comme dans tous les secteurs de programme de l'UNESCO, mais que le Secrétariat cherchait activement des solutions. Dans ce contexte, il a également présenté les principales initiatives mises en place par le Secrétariat pour évaluer l'influence de la pandémie sur les domaines de compétence de la COI : des enquêtes et des évaluations de son impact sur les services d'observation des océans et d'alerte aux tsunamis, ainsi que son effet à plus long terme sur les investissements en matière de sciences océaniques et dans les capacités des États membres en vue de réaliser la cible ODD 14.a, que le Rapport mondial sur les sciences océaniques devait permettre de mesurer.

30. En ce qui concerne la situation financière de la Commission, il a confirmé que le Secrétariat avait mis en œuvre les plans de travail pour 2018-2019 conformément aux allocations budgétaires et aux cibles de mobilisation de ressources approuvées par la [résolution EC-LI.2](#) du Conseil exécutif de la COI et établi des plans de travail pour 2020-2021 en application de la [résolution XXX-3](#), tels que présenté dans le document [IOC/EC-53/3.1.Doc\(2\)](#).
31. Le Secrétaire exécutif a conclu en soulignant que la principale difficulté rencontrée par le petit Secrétariat de la Commission restait liée à sa double mission, qui consistait à mobiliser non seulement les ressources extrabudgétaires nécessaires au maintien de ses programmes opérationnels essentiels, mais aussi d'importantes ressources supplémentaires pour diriger et coordonner la phase préparatoire de la Décennie et contribuer à un agenda relatif aux océans en plein développement. Il s'est vivement félicité du soutien constant et généreux apporté par de nombreux États membres. La Belgique (Flandres), le Canada, le Japon, la République de Corée, le Royaume-Uni et la Suède avaient participé financièrement à la préparation du Plan de mise en œuvre de la Décennie. La Norvège était restée le principal pays donateur de fonds non préaffectés au Compte spécial de la COI, facilitant une mise en œuvre axée sur les priorités définies d'un commun accord, et avait porté sa contribution à un niveau sans précédent grâce au nouvel accord conclu avec son agence d'aide internationale (NORAD). La Belgique (Flandres), la Chine, l'Australie et la Colombie avaient continué de soutenir des bureaux clés de la COI et leurs programmes (Ostende, WESTPAC, Perth et IOCARIBE). L'édition 2020 du Rapport mondial sur les sciences océaniques avait bénéficié du généreux soutien de la Belgique, de l'Irlande, du Kenya, de la Norvège, de la République de Corée, du Royaume-Uni et de la Suède. La Belgique (Flandre) avait en outre renouvelé le Fonds-en-dépôt UNESCO/Flandre à l'appui des activités de l'UNESCO dans le domaine des sciences (FUST) et approuvé trois projets à grande échelle soumis par la COI, qui seraient mis en œuvre entre 2020 et 2022.
32. Le Secrétaire exécutif a toutefois regretté que l'exécution du programme de la COI se poursuive, dans une large mesure, sur des bases non durables, avec une situation de sous-effectif chronique et un manque de ressources. Une nouvelle approche de la collecte de fonds et de la communication, consistant à faire valoir les avantages pour la société de l'action de la COI et à démontrer les retombées des investissements consentis dans les sciences océaniques et l'observation des océans, était en cours d'élaboration. Dans ce contexte, il a souligné le rôle central de l'initiation à l'océan, de la mobilisation et de la communication, à la fois auprès des principaux bénéficiaires de la Commission mais aussi de la société dans son ensemble, tout en insistant sur le besoin accru d'investissements dans ce domaine dans le cadre d'une approche de la Décennie réellement inclusive et transformatrice.
33. Les représentants de 27 États membres du Conseil exécutif, trois observateurs, deux organisations observatrices et l'IOCINDIO ont pris la parole.
34. Le Conseil exécutif a remercié le Secrétaire exécutif pour son rapport et sa présentation. Il a félicité le Président, les membres du Bureau et le Secrétariat de la Commission pour les progrès accomplis dans leur travail collectif malgré les défis posés par la pandémie de COVID-19, ainsi que pour l'organisation de la présente session en ligne, la première du genre. Plusieurs États membres

ont souligné l'utilité des activités de la COI visant à étudier et atténuer les problèmes liés à la pandémie concernant les observations océaniques, les systèmes de données, les systèmes d'alerte rapide aux tsunamis et l'investissement dans les sciences océaniques.

35. Le Conseil exécutif s'est félicité du lancement de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable 2021-2030 et des possibilités qu'elle créerait pour rechercher des solutions transformatrices issues des sciences océaniques.
36. Les États membres ont décrit leurs principales contributions aux activités de la COI aux niveaux individuel, régional et collectif. Ils ont mis en avant la pertinence du Rapport mondial sur les sciences océaniques, du Système mondial d'observation de l'océan, des activités liées aux systèmes de données, des systèmes d'alerte rapide et de la préparation aux tsunamis, de la planification de l'espace marin, du développement des capacités et du transfert des techniques marines, ainsi que le rôle important joué par la Commission pour rendre les sciences océaniques fortes et visibles dans les processus des Nations Unies, notamment le processus relatif à la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale et le processus de la CCNUCC. De nombreux États membres ont insisté sur l'utilité des mécanismes de coopération régionale et apprécié la priorité accordée à l'Afrique et aux PEID.
37. Plusieurs États membres ont exprimé leur intérêt pour la proposition visant à transformer l'IOCINDIO en sous-commission axée sur l'océan Indien. Ils ont souligné la nécessité de mettre en place des activités concrètes et de renforcer la coordination avec les régions voisines de la WESTPAC et d'IOCAFRICA, et indiqué qu'ils participeraient à la consultation intersessions.
38. Les États membres se sont également déclarés favorables à l'élaboration d'un rapport de la COI sur l'état de l'océan, dont la portée, le public cible, la périodicité et les besoins en ressources devaient être précisés.
39. Le Secrétaire exécutif a rappelé le rôle central des États membres dans les activités de la COI et de la Décennie pour les sciences océaniques. Il a insisté sur la nécessité de mettre en œuvre des activités de développement des capacités, notamment par le biais de mécanismes régionaux, et invité les États membres à s'appropriier l'IOCINDIO et à s'y impliquer davantage. Il s'est dit certain que le rapport sur l'état de l'océan deviendrait un outil important pour assurer la visibilité et l'impact des connaissances en sciences océaniques.
40. Les États membres et organisations ci-après ont choisi de fournir le compte rendu de leur intervention en plénière sur ce point de l'ordre du jour pour inclusion dans l'annexe d'information au rapport de la réunion : Algérie, Allemagne, Argentine, Brésil, Chili, Colombie, Côte d'Ivoire, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Inde, Italie, Japon, Kenya, Malaisie, Philippines, Portugal, République de Corée, Royaume-Uni, Suède, Thaïlande, European Marine Board, SCOR et IOCINDIO.
41. Le Conseil exécutif a adopté la décision IOC/EC-53/3 ci-après.

Rapport du Secrétaire exécutif

Le Conseil exécutif,

Ayant examiné les documents IOC/EC-53/3.1.Doc(1), IOC/EC-53/3.1.Doc(1) Partie 2 et IOC/EC-53/3.1.Doc(2),

Prend note du rapport détaillé du Secrétaire exécutif sur le travail accompli, notamment l'analyse stratégique et l'évaluation succincte de l'exécution du programme et des progrès accomplis dans l'obtention de résultats au cours de l'exercice biennal 2018-2019, ainsi que du rapport détaillé sur les réalisations par fonction de la COI depuis la 30^e session de l'Assemblée de la COI (juillet 2019 – mai 2020) ;

Se félicite des initiatives mises en place par le Secrétariat pour évaluer et/ou corriger, le cas échéant, les effets de la pandémie de COVID-19 sur les observations océaniques, la détection et les alertes aux tsunamis ainsi que sur les investissements stratégiques dans les sciences océaniques ;

Se dit particulièrement reconnaissant du soutien continu du Secrétariat de la COI en ce qui concerne l'élaboration de méthodes de suivi des indicateurs 14.3.1 et 14.a.1 des ODD (IOC/INF-1385), pour lesquels la COI a été désignée organisme responsable, ainsi que des indicateurs 14.1.1a et 14.2.1, concernant lesquels la COI appuie le travail accompli par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) en sa qualité d'organisme responsable des indicateurs, et dans ce contexte, encourage les États membres à mobiliser des soutiens en faveur du Secrétariat de la COI, en vue de la mise au point de la méthode de suivi de l'indicateur 14.1.1a fondée sur un indice d'eutrophisation côtière, en collaboration avec le PNUE ;

Prend note des débats relatifs à l'élaboration, dans le cadre d'une nouvelle consultation des États membres de la COI pendant la période intersessions, d'une proposition complète concernant l'éventuelle transformation de l'IOCINDIO en sous-commission, et se félicite de la discussion tenue et de la décision adoptée sur cette question par l'Assemblée à sa 31^e session ;

Note avec intérêt la proposition et les premières mesures du Secrétaire exécutif en vue d'établir un rapport de la COI sur l'état de l'océan, qui permettrait de rendre compte régulièrement des principales conclusions en matière de recherche et d'observation océaniques et des dernières données factuelles sur l'état de l'océan et son évolution, à l'appui de la base de connaissances destinée à la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable.

4. ÉVOLUTIONS PROGRAMMATIQUES

4.1 RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA FEUILLE DE ROUTE POUR LA DÉCENNIE ET PROJET DE PLAN DE MISE EN ŒUVRE DE LA DÉCENNIE DES NATIONS UNIES POUR LES SCIENCES OCÉANIQUES AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

42. Le Président a présenté ce point en rappelant qu'en décembre 2017, l'Assemblée générale des Nations Unies avait proclamé la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable (2021-2030) en s'appuyant sur le travail des États membres de la COI et du Secrétariat de la Commission. La période 2018-2020 avait été consacrée à l'élaboration du plan de mise en œuvre de la Décennie, sous la direction du Groupe exécutif de planification de la Décennie. Par sa résolution [A/RES/75/239](#), adoptée le 31 décembre 2020, l'Assemblée générale des Nations Unies s'était félicitée des mesures prises par la COI pour élaborer le plan de mise en œuvre pour la Décennie et avait pris note avec satisfaction de ce plan. La Décennie avait débuté le 1^{er} janvier 2021.
43. Une [présentation](#) a été donnée à tour de rôle par le Secrétaire exécutif, par M. Julian Barbière, Chef de la Section des politiques marines et de la coordination régionale (MPR) et point focal de la COI pour la Décennie, et par Mme Alison Clausen, Spécialiste de programme au sein de la Section MPR.
44. Le Secrétaire exécutif a brièvement décrit l'historique et le contexte de la Décennie, notamment ses liens avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et sa vision d'ensemble. La Décennie avait pour ambition de déclencher une révolution des sciences océaniques qui se traduirait par la conception et la production d'une recherche océanique axée sur l'identification de solutions, s'appuyant sur les systèmes de données et d'information océanographiques, l'initiation à l'océan, les ressources et engagements, le développement des capacités et le transfert de technologie, et ne laissant personne de côté. La Décennie contribuerait à la gestion durable des océans ainsi qu'aux priorités définies par le Groupe de haut niveau pour une économie océanique durable dans ce domaine. Le Secrétaire exécutif a fait savoir qu'une publication avait été préparée

par le Secrétariat de la COI afin de mettre en avant la contribution de la Décennie au programme d'action du Groupe de haut niveau et à l'économie océanique durable en général.

45. Mme Alison Clausen a présenté un aperçu du processus d'élaboration participatif qui avait abouti au plan de mise en œuvre. Une série de réunions mondiales, régionales et thématiques avaient été organisées, et la Décennie avait été largement débattue dans plusieurs manifestations et forums internationaux. En outre, les jeunes spécialistes des océans avaient joué un rôle essentiel dans la préparation du plan. Deux processus d'examen avaient été conduits, le premier en mars/avril 2020 et le second en juin-juillet 2020. Plus de 300 contributions écrites avaient été reçues, aboutissant à une version révisée du plan de mise en œuvre qui avait été transmise et officiellement présentée à l'Assemblée générale des Nations Unies avant la tenue de sa 75^e session. Un rapport sur le processus d'examen ([IOC/EC-53/4.1.Doc\(1\) Add.](#)) était disponible pour consultation.
46. Le plan de mise en œuvre fournissait un cadre stratégique, non prescriptif et dynamique pour la Décennie. Les actions de la Décennie seraient conçues et menées conjointement par différentes parties prenantes par le biais d'appels à l'action. La gestion des données, de l'information et des connaissances et le développement des capacités étaient des piliers essentiels de la Décennie. La COI avait mobilisé de façon ciblée les différents groupes de parties prenantes dans le cadre de l'élaboration du plan de mise en œuvre, dont des fondations philanthropiques, des organisations régionales et nationales, le secteur privé, les médias et des partenaires du système des Nations Unies. Cette stratégie de mobilisation s'était adaptée aux contraintes imposées par la pandémie de COVID-19 et resterait l'un des principaux axes de mise en œuvre de la Décennie, sous la forme du Forum mondial des parties prenantes.
47. M. Julian Barbière a donné une vue d'ensemble de la structure de gouvernance et des processus de coordination clés destinés à créer et rendre opérationnel l'environnement favorable nécessaire pour soutenir la mise en œuvre de la Décennie. Il a indiqué que le mandat du Comité consultatif de la Décennie et les modalités de désignation de ses membres seraient présentés pour adoption à l'Assemblée de la COI à sa 31^e session. Jusqu'à l'établissement du Comité consultatif de la Décennie, qui interviendrait au deuxième semestre de 2021, il était proposé de prolonger l'actuel Groupe exécutif de planification pour qu'il fasse office de Comité consultatif intérimaire de la Décennie, conformément au mandat proposé dans le document IOC/EC-53/4.1.Doc(3).
48. M. Barbière a évoqué l'importance et le rôle des bureaux de coordination de la Décennie, des centres collaboratifs de la Décennie et des partenaires de mise en œuvre de la Décennie, et rappelé au Conseil le document d'information qui contenait les directives opérationnelles proposées pour les centres collaboratifs et les partenaires de mise en œuvre ([IOC/EC-53/4.1.Inf\(1\)](#)).
49. Il a par ailleurs informé le Conseil que, en réponse au premier appel à l'action clôturé le 15 janvier 2021, 213 propositions de programme et 27 propositions de contribution avaient été reçues et présentaient une grande diversité sur les plans thématique et géographique. M. Barbière a décrit le processus d'évaluation des propositions qui était en cours, et encouragé les partenaires des Nations Unies à soumettre des actions de la Décennie. Il a rappelé les besoins en ressources de cette dernière et indiqué que l'élaboration d'une stratégie de mobilisation de ressources ferait partie des priorités pour 2021. En outre, il a exposé les processus engagés pour mettre au point un cadre de suivi et d'évaluation de la Décennie et guider les activités de communication et de sensibilisation, y compris les manifestations mondiales qui seraient organisées prochainement pour le lancement de la Décennie.
50. Le Secrétaire exécutif a conclu la présentation en évoquant la contribution de la COI à la Décennie. Il a présenté un premier état des lieux identifiant les potentielles contributions et synergies entre les programmes de la COI et le Cadre d'action de la Décennie, en précisant qu'il fallait définir des actions de la Décennie dirigées par la Commission et une vision stratégique de la contribution de la COI à la Décennie pour garantir la capacité de la Commission de mener à bien sa Stratégie à moyen terme pour 2022-2029 tout en mobilisant un soutien en faveur de ses programmes par le biais de la Décennie. Le Secrétaire exécutif a reconnu le rôle central des organes subsidiaires régionaux, en particulier des sous-commissions de la COI, pour la coordination des actions de la

Décennie à l'échelle régionale ou concernant des thèmes spécifiques de la Décennie (par exemple, données, observations, initiation à l'océan). Il a affirmé que le défi consisterait à maintenir le rôle de coordination de la COI tout en continuant de soutenir les programmes de la Commission, et que des ressources extrabudgétaires financières et en nature devraient être fournies afin de doter l'Unité de coordination de la Décennie d'effectifs suffisants.

51. À l'issue de l'exposé, les représentants de 28 États membres et six observateurs ont pris la parole.
52. Le Conseil exécutif a remercié le Secrétariat de la COI et les membres du Groupe exécutif de planification pour leur travail considérable, qui avait permis de finaliser le plan de mise en œuvre, et pour la présentation détaillée de l'état d'avancement de la Décennie. Les États membres ont salué le processus transparent et participatif d'élaboration du plan de mise en œuvre de la Décennie et ont déclaré soutenir ce plan.
53. De nombreuses délégations ont confirmé leur appui constant et ont indiqué au Conseil exécutif qu'elles avaient proposé des actions en réponse au premier appel à l'action lancé dans le cadre de la Décennie, dont la date limite était fixée au 15 janvier 2021, et/ou qu'elles avaient créé ou étaient en train de créer des comités nationaux de la Décennie. Plusieurs États membres ont fait part de leur intention de mettre en place des bureaux de coordination ou des centres de collaboration de la Décennie.
54. Plusieurs États membres ont exprimé leur appui au mandat révisé et à la mission étendue du Groupe exécutif de planification, mais ont demandé la confirmation que ce groupe n'aurait pas de fonction politique. L'Australie a proposé d'apporter une modification au mandat proposé pour le Groupe exécutif de planification agissant en tant que Comité consultatif intérimaire de la Décennie afin de préciser que c'était le Secrétaire exécutif de la COI qui rendait compte aux organes directeurs de la COI (cf. paragraphe 1(viii) tel qu'amendé dans le document [IOC/EC-53/4.1Doc\(3\)Rev.](#)).
55. Attirant l'attention sur les capacités inégales des pays en matière de recherche scientifique marine, le Conseil exécutif a reconnu que la collaboration et le développement des capacités jouaient un rôle essentiel dans la réussite de la Décennie et a exprimé le souhait que la stratégie de mobilisation des ressources contribue à réaliser un important travail de renforcement des capacités dans le cadre de la Décennie. L'accent devrait être mis spécifiquement sur les États membres africains et les petits États insulaires en développement, et les programmes de la Décennie devraient traiter les difficultés des PEID de façon équitable.
56. Le Conseil exécutif a invité le Secrétariat à mettre en place un processus transparent pour l'approbation des actions de la Décennie et a demandé des informations complémentaires sur la manière dont les ressources seraient optimisées pour que la structure de coordination de la mise en œuvre de la Décennie soit solide mais simple. Le Conseil a également invité le Secrétariat de la COI à continuer d'informer les États membres de ses activités en tant que coordonnateur de la Décennie et à organiser une réunion d'information avec les délégations permanentes de l'UNESCO.
57. Dans leurs interventions, les États membres ont demandé des éclaircissements concernant la décision de commencer la Décennie en janvier 2021 au vu de la situation sanitaire, et ont demandé l'utilisation systématique de l'expression « croissance économique soutenue, partagée et durable » à la place du terme « économie bleue » dans les publications de la Décennie.
58. Après cette série d'interventions, le Président a invité le Secrétaire exécutif et les représentants du Secrétariat de la COI à faire part de leurs commentaires en réponse. Le Secrétaire exécutif a déclaré que le nombre d'interventions démontrait l'adhésion à la Décennie et l'intérêt qu'elle suscitait, et a invité les délégations à partager leurs plans concernant les activités nationales pour que toutes les possibilités puissent être exploitées. Il a confirmé l'engagement en faveur de la transparence et d'une communication claire, ainsi que la volonté de donner régulièrement des informations actualisées sur les progrès accomplis par le biais du processus de soumission de

rapports aux organes directeurs de la COI. Il a également confirmé qu'une séance d'information serait organisée avec les délégations permanentes auprès de l'UNESCO, et que les points focaux de la COI et les délégations seraient invités à cette session du Conseil exécutif et à celle de l'Assemblée de la COI. Il a reconnu qu'une solide structure de gouvernance et de coordination, qui s'appuierait si possible sur les structures existantes, était proposée, mais il a souligné la nécessité de renforcer la présence régionale et les partenariats régionaux, notamment par le biais des sous-commissions de la COI. Il a garanti que le Comité consultatif intérimaire de la Décennie ferait office d'organe consultatif auprès des organes directeurs de la COI et n'aurait pas de fonction politique. Il a indiqué que la date de début de la Décennie avait été fixée par l'Assemblée générale des Nations Unies et que les opinions convergeaient sur le fait que la Décennie était plus nécessaire que jamais dans le contexte de la pandémie de COVID-19.

59. Julian Barbière a informé le Conseil exécutif que le processus de sélection du Comité consultatif de la Décennie encouragerait la diversité géographique, et que la mise en évidence des régions sous-représentées dans les actions proposées dans le cadre du premier appel à l'action et des appels ultérieurs permettrait de cibler ces régions à l'avenir, notamment en termes de mobilisation des ressources. Il a noté l'importance des comités nationaux de la Décennie et a indiqué que le Secrétariat faciliterait la compilation d'informations sur ces comités pour éclairer l'élaboration de lignes directrices concernant leur création et leurs activités opérationnelles, et organiserait un événement en ligne en avril 2021 en vue du partage de bonnes pratiques.
60. Mme Alison Clausen a rappelé que le processus d'approbation des actions de la Décennie devait assurer un travail collectif, mettre en évidence les lacunes pour pouvoir cibler les initiatives et la mobilisation des ressources à l'avenir, et permettre la mesure des progrès accomplis par rapport aux résultats de la Décennie. Elle a indiqué qu'il s'agirait d'un processus transparent, basé sur les principes énoncés dans le plan de mise en œuvre, et que des informations seraient régulièrement communiquées aux auteurs des propositions d'actions de la Décennie. Le processus d'approbation serait coordonné par le Groupe de coordination pour la Décennie, mais il mettrait à profit l'implication des bureaux de coordination et des centres de collaboration décentralisés. Les comités nationaux de la Décennie seraient informés des résultats du processus d'approbation afin d'être en mesure de coordonner efficacement les actions de la Décennie. Mme Clausen a également pris note des commentaires sur l'utilisation de la terminologie concernant une économie océanique durable.
61. L'Inde a présenté un projet de résolution (projet de résolution EC-53/[4.1]) au nom du groupe des coauteurs.
62. Les États membres, les organisations et l'organe subsidiaire de la COI ci-après ont choisi de fournir le compte rendu de leur intervention en plénière sur ce point de l'ordre du jour pour inclusion dans l'annexe d'information au rapport de la réunion : Allemagne, Argentine, Brésil, Canada, Chili, Colombie, Côte d'Ivoire, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Inde, Japon, Kenya, Maroc, Portugal, République de Corée, Royaume-Uni, Suède, Thaïlande, Togo, Turquie, Autorité internationale des fonds marins (AIFM), Comité scientifique de la recherche océanique (SCOR), Organisation météorologique mondiale (OMM) et Groupe intergouvernemental de coordination du Système d'alerte aux tsunamis et de mitigation dans l'océan Indien (GIC/IOTWMS).
63. Le Conseil exécutif a adopté la [résolution EC-53/1](#) présentée par l'Allemagne, l'Argentine, l'Inde, le Maroc et la Norvège.

5. GOUVERNANCE, PROGRAMMATION ET BUDGÉTISATION

5.1 PROJET DE STRATÉGIE À MOYEN TERME POUR 2022–2029 (41 C/4) ET PROJET DE PROGRAMME ET DE BUDGET POUR 2022–2025 (41 C/5)

64. Le Secrétaire exécutif a présenté ce point. Il a commencé par le Projet de stratégie à moyen terme pour 2022-2029 (41 C/4) et a rappelé aux États membres que le document, qui avait déjà été examiné par l'Assemblée de la COI à sa 30^e session en 2019, s'appuyait sur la Stratégie à moyen

terme de la Commission pour 2014-2021 ([IOC/INF-1314](#)). On avait conservé le cadre général des six fonctions pour la mise en œuvre, en tentant de préciser et d'affiner l'énoncé de mission proposé ainsi que les cinq objectifs de haut niveau de la Commission. La version proposée dans le document [IOC/EC-53/5.1.Doc\(1\)](#) pour examen par les États membres avait été révisée conformément à la [résolution XXX-3](#), à l'issue d'un examen réalisé par le Bureau de la Commission à l'occasion de sa réunion annuelle (Paris, 13-14 janvier 2020). Elle avait également été soumise à l'examen du Groupe consultatif financier intersessions à composition non limitée.

65. Le Secrétaire exécutif a souligné qu'il était important de mener un débat constructif et inclusif sur ces propositions préliminaires, en plénière ainsi que dans le cadre du Comité financier, afin de guider les futurs travaux du Secrétariat sur ce document clé qui définirait la stratégie de la Commission pour les huit prochaines années, lesquelles coïncideraient largement avec la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable.
66. Le Secrétaire exécutif a ensuite expliqué que l'approche proposée par le Secrétariat pour l'élaboration du Projet de programme et de budget pour 2022-2025 était exposée en deux parties dans le document [IOC/EC-53/5.1.Doc\(2\) et Corr.](#) La première partie contenait le Rapport stratégique sur les résultats (SRR) 2020, conçu pour offrir à la fois aux États membres de l'UNESCO et de la COI une analyse des résultats du programme sur la période allant de 2016 à 2019. Le rapport soulignait l'importance des réalisations de la COI pour les États membres de l'UNESCO et fournissait aux États membres de la COI une base pour examiner et réévaluer les objectifs de programme, avec la possibilité de les réorienter, de les renforcer ou d'y mettre un terme (« enseignements tirés et tendances nouvelles »). La seconde partie du document contenait une proposition de résultat escompté de la COI, désormais exprimé en tant que produit, pour le Projet de programme et de budget pour 2022-2025 (41 C/5) de l'UNESCO, conformément à la résolution XXVIII-3 de l'Assemblée, ainsi qu'une proposition de principes directeurs que le Secrétariat devrait suivre lors de l'élaboration de nouvelles propositions dans le cadre du processus de préparation du Programme et budget (41 C/5) de l'UNESCO.
67. Faisant référence à la [résolution XXX-3](#) qui le priait de « fournir aux États membres une estimation du budget nécessaire pour faire fonctionner la COI de manière optimale, afin d'identifier les ressources supplémentaires qui pourraient être obtenues et les moyens de les mobiliser », le Secrétaire exécutif a indiqué au Conseil exécutif que le Secrétariat avait mené une première analyse en réponse à la résolution et proposé d'envisager deux niveaux d'adaptation aux besoins de la COI en termes de ressources et de personnel : une « COI saine », capable de s'acquitter durablement de ses tâches actuelles, et une « COI optimale », capable de répondre aux besoins actuels et futurs prévus du monde en matière de sciences océaniques. Le Secrétaire exécutif a brièvement présenté aux États membres ses considérations préliminaires sur les deux niveaux de ressources de la COI et s'est félicité des indications données par les États membres quant au niveau d'ambition qu'ils souhaitaient fixer à la Commission au vu de la nécessité de commencer à gérer l'océan de manière durable et de tirer parti des formidables possibilités offertes par la Décennie des Nations Unies. Ces orientations d'une importance capitale inspireraient les futurs travaux de rédaction du Secrétariat concernant la Stratégie à moyen terme pour 2022-2029 et le Programme et budget qui viendrait appuyer pendant la première période quadriennale 2022-2025.
68. La COI ayant célébré son 60^e anniversaire le 14 décembre 2020, l'élaboration de la stratégie, du programme et du budget de la COI pour 2022-2025 supposait que les États membres mènent une réflexion approfondie, en gardant à l'esprit les articles [11.3](#) et [10.4](#) des Statuts de la Commission. Il a rappelé que l'article 11.3 prévoyait la possibilité pour la COI de jouer le rôle de mécanisme spécialisé commun des organisations du système des Nations Unies, et que l'article 10.4 permettait à la COI de prendre tout arrangement financier supplémentaire qu'elle jugerait nécessaire à l'exécution de son programme de travail.
69. Le Secrétaire exécutif a conclu en rappelant au Conseil exécutif que les projets les plus récents des deux documents seraient communiqués au Groupe consultatif financier intersessions au cours

de la période intersessions qui conduirait à l'adoption finale de la Stratégie à moyen terme de la COI pour 2022-2029 par l'Assemblée de la COI à sa 31^e session en juin 2021.

70. Les représentants de 12 États membres et deux observateurs ont pris la parole.
71. Le Conseil exécutif s'est félicité des objectifs de haut niveau et du cadre de soutien composé de plusieurs fonctions qui étaient proposés dans le Projet de stratégie à moyen terme de la COI pour 2022-2029 et alignés sur les objectifs du plan de mise en œuvre de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable (2021-2030). Les États membres ont accueilli avec satisfaction l'intégration du nouvel objectif concernant les services fondés sur les sciences et l'économie océanique durable ainsi que les efforts entrepris pour renforcer les systèmes d'alerte précoce aux aléas et le service d'océanographie opérationnelle afin qu'ils se hissent au rang des domaines fonctionnels les plus importants de la Stratégie actualisée. La nécessité d'aider les États membres à apprécier la valeur des sciences, des écosystèmes et des biens et services océaniques a également été mise en exergue.
72. Le Conseil exécutif a apprécié à sa juste valeur la priorité accordée à l'Afrique et salué les efforts menés pour renforcer le développement des capacités ainsi que les synergies avec les initiatives de l'Union africaine. Le rôle crucial de l'Académie mondiale OceanTeacher, y compris dans la promotion de l'initiation à l'océan, a été souligné. L'attention portée aux PEID en tant que groupe bénéficiaire prioritaire a été notée avec satisfaction, et en particulier l'importance de renforcer la résilience aux aléas liés aux océans et le programme Tsunami Ready.
73. La collaboration intersectorielle et interdisciplinaire établie entre la COI et différents programmes de l'UNESCO a été considérée comme capitale pour élaborer une approche globale de la réalisation des ODD et des objectifs de la Décennie. L'inclusion de nombreuses parties prenantes, y compris du secteur privé et de la société civile, l'avancement de l'égalité des genres, l'intégration de savoirs traditionnels ainsi que la mobilisation et la participation de la jeunesse s'avéraient essentiels pour imaginer et appliquer des solutions en faveur du développement durable dans le cadre de la Décennie pour les sciences océaniques.
74. Le Conseil exécutif s'est déclaré satisfait des partenariats renforcés créés avec d'autres institutions et partenaires des Nations Unies. Des suggestions ont été présentées pour continuer d'améliorer et d'étoffer la section des partenariats afin de garantir que l'ensemble des principaux partenaires soient cités et d'insister dans cette section sur les avantages liés au resserrement des relations entre la COI d'une part, et les organisations environnementales internationales et les organes de travail des conventions régionales des programmes relatifs à la protection du milieu marin d'autre part.
75. Plusieurs États membres ont informé le Conseil de leur participation aux discussions à la fois sur la Stratégie et sur le Programme et budget quadriennal lors de la 210^e session du Conseil exécutif de l'UNESCO. Ils ont fait part de leur soutien à la décision prise par ce dernier de reconnaître l'importance d'accroître l'appui à la COI et la nécessité de saisir l'occasion fournie par la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques de renforcer les capacités des pays africains à protéger et à exploiter durablement les océans.
76. Le Conseil exécutif s'est félicité de ce message de soutien aux travaux de la COI, qui s'est non seulement acquittée de ses fonctions principales, mais a aussi contribué à de nouveaux processus tels que la Décennie pour les sciences océaniques, les négociations en vue d'un instrument relatif à la conservation de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale, ainsi que le dialogue sur les océans et le climat dans le cadre de la Convention-cadre sur les changements climatiques – le tout dans un contexte de restrictions financières.
77. En réponse aux discussions, le Secrétaire exécutif a remercié les États membres pour leur contribution et leur soutien et les a invités à continuer d'orienter les travaux du Secrétariat sur le

Projet de stratégie à moyen terme et sur le Projet de programme et de budget en participant activement au Groupe consultatif financier intersessions, dans l'optique de présenter les documents finaux à l'Assemblée à sa prochaine session en juin 2021.

78. Les États membres et l'organisation ci-après ont choisi de fournir le compte rendu de leur intervention en plénière sur ce point de l'ordre du jour pour inclusion dans l'annexe d'information au rapport de la réunion : Brésil, Colombie, Côte d'Ivoire, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Kenya, Philippines, Portugal, Royaume-Uni, Suède et European Marine Board.
79. Le Conseil exécutif a adopté la décision IOC/EC-53/5.1 ci-après.

**Projet de stratégie à moyen terme de la COI pour 2022-2029 (41 C/4)
et Projet de programme et de budget pour 2022-2025 (41 C/5)**

Le Conseil exécutif,

Ayant examiné les documents [IOC/EC-53/5.1.Doc\(1\)](#) et [IOC/EC-53/5.1.Doc\(2\) et Corr.](#),

Remercie le Secrétaire exécutif pour les propositions préliminaires élaborées par le Secrétariat concernant le Projet de stratégie à moyen terme pour 2022-2029 et le Projet de programme et de budget pour 2022-2025 ;

Constate avec satisfaction que le document a été enrichi par les contributions fournies par les membres du Bureau de la COI lors de sa réunion annuelle, tenue les 13 et 14 janvier 2020, ainsi que par les consultations menées pendant l'intersession par le biais du Groupe consultatif financier intersessions ;

Prend note des documents [IOC/EC-53/5.1.Doc\(1\)](#) et [IOC/EC-53/5.1.Doc\(2\) et Corr.](#) qui seront soumis à l'examen du Comité financier en vue de l'élaboration d'un projet de résolution qui sera examiné et adopté en plénière.

5.2 RAPPORT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ FINANCIER

80. Le Président du Comité financier et Vice-Président de la COI, M. Karim Hilmi (Maroc), a présenté au Conseil exécutif les résultats de l'examen par le Comité des points qui lui ont été confiés par la plénière en plus des points statutaires prévus à l'article 8.1 (c) du Règlement intérieur ([IOC/INF-1166](#)). Il a indiqué que les débats du Comité financier avaient été très constructifs et a remercié tous les États membres ayant participé aux travaux du Comité pour leur engagement et leur collaboration.
81. Il a ensuite exposé en détail le projet de résolution établi par le Comité financier pour examen par le Conseil exécutif. Il a précisé que le Comité avait suggéré d'apporter d'autres modifications au Projet de stratégie à moyen terme de la COI pour 2022-2029 ; avait passé en revue et mis à jour les principes directeurs pour la programmation et la budgétisation adoptés par l'Assemblée en 2013 ; et s'était mis d'accord sur une nouvelle formulation pour la contribution de la COI au Projet de programme et de budget pour 2022-2025. Le Comité financier estimait que les travaux intersessions sur l'examen du Règlement intérieur de la COI devait s'efforcer d'adapter ce dernier aux meilleures pratiques des Nations Unies en matière de réunions virtuelles.
82. M. Hilmi a également déclaré que le Comité se penchait sur un autre sujet, relatif aux contributions en nature à l'exécution du programme. Étant donné que ces contributions augmentaient en nombre et en volume, comme indiqué par le Secrétariat dans le document [IOC/EC-53/3.1.Doc\(2\)](#) pour la période 2018-2019, il conviendrait de reprendre les consultations afin d'adopter des directives claires qui seraient suivies par les États membres et le Secrétariat dans leurs prochains rapports.

83. M. Hilmi a invité les États membres à participer aux travaux du Groupe consultatif financier intersessions sur ces questions en vue de présenter des propositions à l'Assemblée de la COI à sa 31^e session en juin 2021.
84. Le Conseil exécutif a exprimé sa profonde gratitude au Président du Comité financier, M. Karim Hilmi, pour la manière efficace dont il a conduit les travaux du Comité, dans un esprit véritablement inclusif et collégial. Cette méthode constructive a, une nouvelle fois, permis au Comité de s'acquitter de son mandat exigeant en respectant des délais très serrés.
85. Le Conseil exécutif a adopté la [résolution EC-53/2](#) présentée par l'Allemagne, l'Argentine, l'Australie, le Brésil, le Canada, la Chine, la Colombie, la Côte d'Ivoire, l'Égypte, la Fédération de Russie, la France, la Grenade, l'Inde, la République islamique d'Iran, l'Italie, le Japon, le Kenya, Madagascar, le Maroc, le Mexique, les Philippines, le Portugal, la République de Corée, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Vincent-et-les Grenadines, le Sénégal, la Suède, la Turquie et l'Uruguay.
- 6. PROCHAINES SESSIONS DES ORGANES DIRECTEURS DE LA COI**
86. M. Ryabinin a rappelé au Conseil la décision prise par l'Assemblée à sa 30^e session ([décision IOC-XXX/12.7](#)) sur les dates et la durée de sa prochaine session en 2021. Les États membres du Conseil sont parvenus à un consensus sur la recommandation de maintenir à 3,5 jours la durée de la prochaine session ordinaire du Conseil exécutif (55^e session) en 2022.
87. Le Secrétaire exécutif a fait savoir au Conseil que couvrir l'ordre du jour d'une Assemblée par visioconférence représentait une tâche extrêmement ardue compte tenu de la durée prévue de la session. Cependant, M. Ryabinin faisait toute confiance au Secrétariat pour proposer une solution innovante en consultation étroite avec les membres du Bureau et dans le plein respect du Règlement intérieur actuel. À cet égard, le Secrétariat a réservé une salle de conférence pour permettre d'organiser les élections de la COI en présentiel, par appel nominal et par bulletin secret. Les instructions relatives aux pouvoirs pour le vote seraient rédigées en consultation avec le Conseiller juridique de l'UNESCO.
88. Le Secrétaire exécutif a également informé le Conseil du centenaire de la fondation de l'Organisation hydrographique internationale (OHI), le 21 juin 2021. M. Ryabinin s'est félicité de la souplesse offerte par la visioconférence, qui permettait de marquer cette date importante pour un partenaire de longue date.
89. Le représentant d'un État membre a pris la parole.
90. Il a également été précisé qu'une réunion d'experts du Comité spécial intergouvernemental concernant le projet de recommandation sur l'éthique de l'intelligence artificielle avait été convoquée par l'UNESCO du 21 au 25 juin 2021.
91. Le Conseil exécutif a adopté la [décision EC-IOC/EC-53/6](#) ci-après.

Prochaines sessions des organes directeurs de la COI

Le Conseil exécutif,

Rappelant la [décision IOC-XXX/12.7](#) de l'Assemblée de tenir sa 31^e session pour une durée de 6,5 jours, plus une journée supplémentaire consacrée à la Journée des sciences océaniques, au Siège de l'UNESCO, du 14 au 25 juin 2021, après une session d'une journée du Conseil exécutif (54^e session), agissant en qualité de Comité directeur de l'Assemblée,

Ayant examiné les chevauchements de dates potentiels avec les réunions importantes qui se tiendront en juin 2021 et 2022, en particulier le centenaire de la fondation de l'Organisation hydrographique internationale (OHI) le 21 juin 2021,

Prenant en considération les incertitudes que la pandémie de COVID-19 pourrait encore faire peser sur la tenue de la 31^e session de l'Assemblée en juin 2021, en particulier en présentiel,

Prie le Secrétaire exécutif de la COI de consulter les États membres trois mois avant l'ouverture de la session sur la possibilité d'organiser la 31^e session de l'Assemblée aux alentours des dates proposées à l'origine ;

Décide de tenir la 55^e session du Conseil exécutif pour une durée de 3,5 jours en juin 2022.

7. ADOPTION DES RÉOLUTIONS ET DES MODALITÉS DE LA FINALISATION DU RAPPORT

92. Le Président a remercié la Rapporteuse, Mme Chafica Haddad (Grenade), pour sa précieuse contribution à la session et l'examen minutieux de la première partie du projet de rapport de la présente session.
93. La Présidente du Comité des résolutions a rendu compte au Conseil des travaux du Comité pendant la session (annexe __ au présent rapport).
94. Le Président de la COI a ensuite invité le Conseil exécutif à adopter, en plénière, les deux projets de résolution, comme discuté en plénière et dans les travaux du Comité des résolutions et du Comité financier.
95. Les représentants de deux États membres ont pris la parole.
96. Le projet de résolution sur le point 4.1 de l'ordre du jour, « Mise en œuvre de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable (2021-2030) », a été adopté sans commentaire. Le projet de résolution sur le point 5.2 de l'ordre du jour, « Gouvernance, programmation et budgétisation intéressant la Commission », a été adopté avec des modifications mineures dans un souci de cohérence et de clarté.
97. Le Secrétaire exécutif a formulé des observations sur le calendrier pour la rédaction des rapports de la session du Conseil exécutif, en notant qu'un avant-projet de rapport narratif en anglais qui contenait les décisions adoptées jusqu'à présent avait été préparé sous la supervision de la Rapporteuse, Mme Chafica Haddad, et qu'un projet de rapport complet de la session serait adopté par correspondance après la session. Selon les prévisions, le rapport provisoire dans toutes les langues ainsi que la liste des participants seraient diffusés au début du mois de mars 2021 et selon les estimations, l'adoption du rapport final serait achevée à la mi-avril 2021.
98. Mme Chafica Haddad a félicité le Président pour sa conduite des travaux et a remercié les membres pour leur confiance, le Secrétaire exécutif et le Secrétariat de la COI pour leur soutien, ainsi que le Président du Comité financier, M. Karim Hilmi, et la Présidente du Comité des résolutions, Mme Monika Breuch-Moritz, pour leur gestion équilibrée des observations et des questions des membres du Comité. La décision 7, qui portait sur les deux résolutions et la finalisation du rapport de la réunion, a été adoptée sans commentaire.
99. Le Conseil exécutif a adopté la décision EC-53/7 ci-après.

Adoption des résolutions et des modalités de la finalisation du rapport

Le Conseil exécutif,

Rappelant les recommandations formulées par le Conseil exécutif à sa 52^e session (décision EC-LII/3.3) concernant les questions d'organisation,

Adopte les décisions et les deux résolutions de la présente session ;

Prend note du projet de rapport de la présente session et de la compilation des décisions adoptées durant la session (IOC/EC-53/SR(1) Prov.) ;

Prie le Secrétaire exécutif de distribuer la partie narrative du rapport aux États membres dans les quatre langues de travail de la Commission le 1^{er} mars 2021 au plus tard, en vue de son adoption par correspondance avant le 15 avril 2021.

8. CLÔTURE DE LA SESSION

100. Le Président et le Secrétaire exécutif de la COI ont remercié les États membres pour leur participation active à cette première session virtuelle du Conseil exécutif de la COI et leur examen diligent des décisions et des résolutions. Une attention particulière serait accordée à la façon de tirer le meilleur parti de la session de l'Assemblée de la COI prévue en juin 2021, dont l'ordre du jour était bien plus conséquent.
101. M. Ariel H. Troisi a rappelé que le Conseil s'était penché sur un ordre du jour limité pendant une session plénière de cinq jours, trois heures par jour ; 11 points de l'ordre du jour avaient été examinés et cinq décisions et deux résolutions avaient été approuvées. Environ 400 participants s'étaient inscrits sur la plate-forme de visioconférence pendant la session.
102. Le Secrétaire exécutif a remercié les délégations et les observateurs pour leurs observations et leurs conseils, notamment au sujet de la Stratégie à moyen terme de la COI, et affirmé que l'une des priorités des prochains mois consisterait à préciser la vision des éléments constitutifs d'une COI « optimale et saine ».
103. Le Président et le Secrétaire exécutif de la COI ont remercié le Secrétariat pour son soutien sans faille tout au long de la réunion ainsi que le personnel technique et les interprètes de l'UNESCO pour leur dur labeur.
104. Le Président de la Commission a prononcé la clôture de la 53^e session du Conseil exécutif de la COI à 13 h 48 (heure de Paris), le 9 février 2021.